

GÉRER LES RISQUES INDUSTRIELS ET LA POLLUTION DANS LE DUNKERQUOIS : UNE DOUBLE ÉCHELLE TRANSACTIONNELLE

Christophe Gibout et Irénée Zwarterook

De Boeck Supérieur | Pensée plurielle

2013/2 - n° 33-34 pages 131 à 148

ISSN 1376-0963

rticle disponible en ligne à l'adresse:
ttp://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2013-2-page-131.htm
our citer cet article :
ibout Christophe et Zwarterook Irénée, « Gérer les risques industriels et la pollution dans le Dunkerquois : une doubl chelle transactionnelle »,
ensée plurielle, 2013/2 n° 33-34, p. 131-148. DOI : 10.3917/pp.033-034.0131

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Gérer les risques industriels et la pollution dans le Dunkerquois : une double échelle transactionnelle

CHRISTOPHE GIBOUT 1 ET IRÉNÉE ZWARTEROOK 2

Territoires Villes Environnement et Société³ (TVES, EA 4477 PRES Lille Nord de France). Université du Littoral-Côte d'Opale (ULCO)

Résumé: Le Dunkerquois est marqué par une forte densité de sites SEVESO et plus encore par une imbrication des zones industrielles et des zones résidentielles. Ce faisant, il constitue un exemple pertinent de compréhension de modes de gestion et de gouvernance de ces risques, tant à l'échelle des habitants dans leur quotidien qu'à celle des territoires, via les dispositifs participatifs de concertation et de gestion des risques. Prenant appui sur les

DOI: 10.3917/pp.033-034.0131

¹ christophe.gibout@univ-littoral.fr. Christophe Gibout est Professeur des Universités en Aménagement et Urbanisme à l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), sociologue au laboratoire Territoires Villes Environnement et Société (TVES, EA 4477 PRES Lille Nord de France). Directeur de la Maison de la recherche en Sciences de l'Homme (MrSH) de Dunkerque, il préside également depuis 2008 le Comité de recherche n° 21 « Transactions sociales » de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF).

² Ce nom est celui d'un collectif de chercheurs, plus ou moins actifs selon les périodes, composé de : Christophe Beaurain, économiste, Professeur des Universités en aménagement et urbanisme, Géolab-Université de Limoges ; Julien Bernard, maître de conférences en sociologie, Sophiapol Université Paris Ouest ; Iratxe Calvo-Mendieta, maître de conférences en économie, TVES-ULCO ; Mylène Chambon, chercheuse post-doctorante en anthropologie, TVES-ULCO ; Hervé Flanquart, maître de conférences en sociologie, TVES-ULCO ; Séverine Frère, policiste, maître de conférences en aménagement et urbanisme, TVES-ULCO ; Christophe Gibout, sociologue, Professeur des Universités en aménagement et urbanisme, TVES-ULCO ; Frédéric Gonthier, maître de conférences en science politique, PACTE-IEP Grenoble ; Nicolas Grembo, chercheur post-doctorant en géographie, TVES-ULCO ; Anne-Peggy Hellequin, maître de conférences en géographie, TVES-ULCO ; Constantin Napoléon, maître de conférences en science de gestion, TVES-ULCO ; Caroline Rufin-Soler, maître de conférences en géographie, TVES-ULCO. Pour joindre l'ensemble des membres : matiereqriz@groups.live.com.

³ Dans le cadre des recherches ici présentées, le laboratoire TVES-ULCO a été financé conjointement par la Fondation pour une culture de la sécurité industrielle (FONCSI) et, comme membre de l'Institut de Recherche en ENvironnement Industriel (IRENI), par la région Nord Pas-de-Calais, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le CNRS et le Fonds européen de développement régional (FEDER).

différents travaux développés depuis 2006 par le collectif Irénée Zwarterook, il s'est agi de les relire et de les mettre en perspective au prisme du paradigme de la transaction sociale pour montrer qu'existent deux niveaux de compromis pratiques – sphère privée et sphère publique – qui permettent d'envisager le vivre au quotidien avec les risques industriels.

Mots clefs: risques industriels, pollution, gouvernance, compromis pratiques, transactions sociales

Dunkerque, à l'instar des autres grandes villes industrielles, a appris depuis longtemps à composer avec le risque inhérent à la présence d'usines et autres sites dangereux sur son territoire. L'implantation ancienne – à l'échelle humaine – de différentes entreprises industrielles au cœur de l'agglomération dunkerquoise a progressivement contribué à ce que la population locale soit, en quelque sorte, accoutumée, apprivoisée et/ou éduquée aux inconvénients et risques intrinsèques à l'industrie, particulièrement lorsque cette dernière est concentrée, comme c'est le cas au long du littoral des Flandres occidentales françaises. Aujourd'hui, en effet, l'agglomération dunkerquoise est un terrain d'enquête particulièrement pertinent et remarquable, car elle est un espace où près de 200 000 habitants cohabitent avec 13 sites Seveso seuil haut (le terminal méthanier, en construction dans la zone du Clipon à l'ouest du territoire, constituera un 14° site), 3 sites Seveso seuil bas et la plus importante centrale nucléaire de la Communauté européenne (la CNPE1 de Gravelines).

Pour autant, cette accoutumance n'est partagée ni uniformément ni de facon univoque par la population locale. En particulier, tels des lanceurs d'alerte (Chateaureynaud et Torny, 1999), les associations environnementalistes locales ou nationales pointent régulièrement des incidents ou des dysfonctionnements à l'œuvre au sein d'un site ou d'un autre. Pareillement, les anniversaires de catastrophes (Centrales nucléaires de Tchernobyl dans le nord-ouest ukrainien ou de Fukushima au centre du Japon, Usine AZF à Toulouse, etc.) réactivent à la fois le processus mémoriel à l'ouvrage autour de certains lieux (Halbwachs, 1925) ainsi que la préhension et l'appréhension par les riverains d'installations industrielles du risque inhérent à ces dernières. Mais, ces populations résidant à proximité des sites, comme le montrent plusieurs études (Coanus et al., 2007; Ferrieux et al. 2010; Frère et al., 2012; Suraud, 2007; Zwarterook, 2010), ne sauraient, non plus, faire abstraction des bénéfices tirés par ces implantations. Plus encore dans une situation de crise économique et sociale telle que celle traversée par la France depuis plusieurs années, l'industrie est aussi un secteur professionnel pourvoyeur d'emplois. Ainsi, à Dunkerque, et à la différence de nombreuses autres villes françaises. elle est très largement le premier employeur de la ville – avec des entreprises telles que Usinor devenue Arcelor-Mittal, Total, EDF-Suez, Lafarge, Capenor, etc. - ; une situation confortée par la persistance, depuis le milieu des années 1950, d'une politique volontariste d'implantation industrielle au fil du littoral flandrien français tant au niveau de l'État français que des instances locales (Ville de Dunkerque, Communauté urbaine de Dunkerque, Syndicat mixte de la Côte d'Opale devenu récemment Pôle métropolitain Littoral Côte d'Opale,

Conseils général et régional, organismes consulaires...). Il n'y a donc pas ici, à proprement parler, de remise en cause de la présence de l'industrie au motif de sa dangerosité ou des menaces qu'elle fait peser sur la population locale, mais bien un accommodement ou un apprivoisement réciproque que nous retrouvons, d'une part, à l'échelle micro des pratiques du quotidien et, d'autre part, à l'échelle macro du territoire.

Après avoir rappelé les traits majeurs du terrain dunkerquois, c'est la juxtaposition de ces deux strates de négociations que nous nous proposons de mettre en relief présentement en essayant, *in fine*, de repérer les modes de correspondances et les interférences réciproques. Cette approche multiscalaire par le modèle théorique de la transaction sociale (Rémy *et al.*, 1978) nous a semblé pertinente en ce qu'elle permettait de mettre en évidence, à la fois dans la sphère familiale ou de l'interconnaissance et à l'échelle de la gouvernance du territoire, des jeux réciproques de position et d'imposition, des compromis partiaux et temporaires, enfin l'envisagement d'un devenir commun (Blanc, 2009a et 2009b). C'est le saisissement de ces transactions dans leurs spécificités et dans leur analogie, ainsi que dans leurs interactions, qui est ici envisagé.

1. L'entrelacement des usines et des habitations : une histoire dunkerquoise...

D'où que nous arrivions, l'entrée dans la cité de Jean Bart impose de franchir des zones industrielles où les cheminées et leurs volutes de fumées se disputent l'attention avec les cuves de stockage, où les hauts-fourneaux répondent aux hangars et aux docks, où les réseaux de tuyauteries se faufilent au long des routes et des darses. Ce décor industriel et portuaire figure la ligne d'horizon devant laquelle s'ordonne un réseau d'habitations. Assez régulièrement, l'entrelacement des bâtis industriel et résidentiel se donne à voir de facon plus certaine, donnant l'impression assez étrange – et souvent la sensation assez agressive sinon préoccupante pour l'étranger ou le nonfamilier – que les premiers relèvent de l'arrière-cour de l'habitat populaire ou de classes moyennes de l'agglomération. En particulier, lorsque nous allons dans certaines rues de Fort-Mardick ou de Mardyck, de Saint-Pol-sur-Mer, de Petite-Synthe ou de Grande-Synthe, le guidam comprend ce que signifie l'expression « vivre aux pieds des usines » (Flanquart, Hellequin et Vallet, 2007a et 2007b). tant ici l'atmosphère industrielle de l'agglomération ne peut se saisir que par tous les sens : vue, audition, olfaction, toucher, goût peut-être même parfois aux dires d'un riverain interrogé...

« Mardyck est un village invisible. La signalisation l'ignore. Sur la route qui mène aux usines pétrochimiques, à la raffinerie et au terminal gazier, des peupliers à gauche, une voie ferrée à droite. Et puis, d'un coup, après un tournant et une pente douce, le voilà. Un mirage. Avec son église, sa mairie, son café et sa petite école, Mardyck a l'air d'un village de campagne. Sauf qu'il est encerclé par trois usines cumulant tous les risques : incendie, explosion, nuage toxique. Classées Seveso, ces usines comptent parmi les plus dangereuses de France. « Le village gaulois », disent les habitants de la région. Mardyck était là

avant Jules César, deux millénaires avant TotalFina, Copenor, Stocknor. Pourtant, dans cet univers de cuves gigantesques, de torchères menaçantes et de tuyaux enchevêtrés, c'est désormais lui qui semble avoir été posé par erreur » (Saberan, 2002).

Historiquement cet enchevêtrement s'explique. Si son port fut totalement rasé au cours de la Seconde Guerre mondiale. la ville fut elle-même détruite à 70 %. L'enieu de la lente reconstruction fut donc la survie du territoire et il passa par la relance économique du port, en particulier à partir des années 1950. Dès 1956, l'implantation d'un complexe sidérurgique sur l'eau (Usinor, aujourd'hui Arcelor-Mittal) est convenue pour réindustrialiser le territoire, accompagnée très rapidement d'autres implantations industrielles (raffineries, cimenterie Lafarge, vapocragueur de COPENOR, Aluminium Dunkergue - Alcan, etc.), le tout dessinant avec netteté les contours d'une « ville industrieuse » (Hellequin, 2007) avec un large cordon industrialo-portuaire qui, à l'est de l'agglomération entre Dunkerque et Gravelines ainsi qu'entre l'arrière-pays et le littoral, alterne les plates-formes et les entrepôts, les quais et les usines (Nouveau, 2006). Afin de loger les employés et ouvriers de ces entreprises, est décidée la construction d'une Zone à Urbaniser Prioritairement (ZUP). Mais, en rupture avec la pratique alors nouvellement en vogue du zonage qui dissociait les activités économiques des résidences, la ZUP « des Nouvelles Synthes », forte de 6 000 logements, est construite en moins de 20 ans à proximité immédiate des sites industriels pour faciliter l'accessibilité de la main-d'œuvre à son site d'exercice professionnel, au point que « longtemps, les Nouvelles Synthes sont apparues comme "Usinor City", une ville nouvelle étrangère à l'agglomération dunkerquoise » (Nouveau, 2006). Elle sera complétée, au cours des décennies suivantes, par diverses opérations dites d'Aménagement Concerté (ZAC) qui, pour répondre à la forte croissance de la population à l'échelle de la population (+ 2 % par an sur la période 1960-1975), aboutira à la construction plus de 13 000 logements qui seront construits - parfois détruits et reconstruits pour divers motifs - à proximité des sites industriels (Gibout, Hellequin et Lahmini, 2012). Avec une répartition des logements au fil des territoires du proche selon les différents statuts socioprofessionnels du chef de famille - logements collectifs pour les ouvriers, petites maisons accolées pour les contremaîtres, etc. -, s'opère une fixation spatiale des populations travaillant dans ces usines et qui, pour la plupart, n'étaient pas issues des Flandres ni du littoral de la Côte d'Opale.

Aujourd'hui, le déclin de l'activité industrielle a fait disparaître nombre d'emplois et, conséquemment, les habitations des communes les plus proches des sites Seveso ne sont plus en majorité adoptées par les ouvriers des sites alentour. Néanmoins, la plupart des résidants de ces communes conservent un lien avec le monde de l'industrie. Qu'elles-mêmes ou un membre de la famille y exerce son activité professionnelle ou y ait œuvré, qu'un voisin, une connaissance ou un proche travaille dans le réseau de sous-traitants liés aux grands groupes, nombre de ces villageois et (péri)urbains sont « familiers » du monde de l'industrie, même si leur « culture du risque » induite demeure lacunaire, en particulier du fait de leur faible implication dans les réseaux environnementalistes locaux (Zwarterook, 2010).

En outre, ces proximités géographique et sociale ainsi que cette imbrication des territoires industriels et résidentiels ont initié une « tradition locale »

d'information, de concertation et d'échange entre différents acteurs du territoire : élus, industriels, services déconcentrés de l'État et associations environnementalistes en particulier (Frère, 2012; Zwarterook, 2010). Cette habitude se développe essentiellement au sein de deux structures : la Commission Locale d'Information (CLI) instituée en 1987 et le Secrétariat Permanent de Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) réalisé en 1990. En leurs seins, sont discutés les risques et les nuisances que rencontrent les riverains des exploitations industrielles afin de rechercher des moyens techniques d'amélioration de leur cadre de vie tels que, par exemple, l'atténuation des bruits nocturnes et des désagréments olfactifs ou visuels. Ces structures de forme associative ont un pouvoir de consultation citoyenne, même si leur capacité d'agir est formellement nulle. À côté de ces dernières, un Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) a été créé, en rapport avec la loi du 30 juillet 2003 et mis en place au niveau local en 2006. Ce dernier - aujourd'hui dénommé Comité de Suivi de Site suite au décret n° 2012-189 du 7 février 2012 - a théoriquement une forme institutionnelle plus contraignante et une capacité théorique d'action plus certaine.

C'est dans ce contexte singulier que nous allons montrer le fonctionnement transactionnel, d'abord au sein de la sphère familiale ou de l'interconnaissance de proximité sous la forme de petits arrangements avec la pollution, ensuite dans le cadre institutionnel et public des réunions de CLIC.

2. Petits arrangements avec la pollution et le risque : une transaction dans la sphère privée

La sensibilité de la population du Dunkerquois à la pollution et aux risques liés à l'industrie est à la fois certaine et, à certains égards, paradoxale. Comme le montrent les résultats des enquêtes statistiques réalisées par le groupe de recherche Irénée Zwarterook (2010), il existe une imbrication des préoccupations socio-économiques, environnementales et technologiques, avec néanmoins un primat des risques socioéconomiques et sanitaires (en particulier la perte d'emploi et les maladies graves) sur les risques environnementaux. De facto, en comparant les résultats de l'enquête faite au sein de l'agglomération de Dunkerque avec ceux du baromètre IRSN France, est observé un impact des spécificités locales sur la hiérarchisation des risques. En effet, les inquiétudes liées à la forte concentration d'activités industrielles à risques (sites SEVESO et CNPE) remontent ici nettement dans les préoccupations de la population locale, comparativement à la moyenne nationale. Ainsi, les risques technologiques et industriels (accident industriel ou nucléaire en particulier) surclassent ici nettement les inquiétudes liées à l'insécurité (agression, émeute), alors que le baromètre national IRSN les positionne assez loin derrière. Pareillement, du fait de la présence du CNPE de Gravelines, le risque nucléaire est positionné, par les résidents de la communauté urbaine, très largement en tête des risques industriels, 57,5 % le citant en premier et plus de 3 habitants sur 4 parmi leurs trois choix possibles. En effet, même si les nuisances quotidiennes paraissent faibles comparativement aux industries pétrochimiques et sidérurgiques qui rejettent gaz et poussières de façon persistante,

les habitants « redoutent d'autant plus la radioactivité qu'"elle ne se voit pas, [qu']elle n'a pas d'odeur, mais [qu']elle nous empoisonne." À l'image d'un "monstre" apparemment domestiqué, mais toujours susceptible d'échapper à ses dompteurs et de "bondir hors de cage," la centrale alimente un imaginaire de la peur qui trouve une part de son exutoire dans de multiples rumeurs » (Dupuy et al., 2001, p. 141). Da façon générale, il en résulte un fort sentiment de vulnérabilité au risque industriel puisque plus de 40 % de la population se déclarent « plutôt exposés » et 1/3 (32,4 %) « très exposés » à ce risque. Lorsque ce risque est précisé, les résultats — en fréquence cumulée (Zwarterook, 2010, pp. 28-29) témoignent de ce sentiment avec 76,1 % se sentant préoccupés par un possible accident nucléaire, 64,8 % par une contamination de l'air par un gaz toxique, 39 % par une contamination virale, microbienne ou bactériologique, 38,4 % par une contamination de l'eau par un produit toxique, 34,3 % par une explosion autre que nucléaire et 33,5 % par un accident lié au transport de matières dangereuses.

Pourtant, en dépit de ces constats, l'évitement ou le contournement prudent des sites sont rares, la mobilité des résidents est faible et ces derniers ancrent largement leurs territoires du quotidien à proximité des sites industriels producteurs de pollutions et de risques, à la fois pour eux-mêmes et pour ceux qui leur sont chers. Ainsi, plus de 90 % de la population interrogée considère que la question de la pollution de l'air est importante ou très importante et, audelà des différences rencontrées selon les classes sociales d'appartenance, les catégories d'âges, les sensibilités idéologico-politiques ou les zones de résidence, le « triptyque odeurs – poussières – fumées » fait l'objet d'une perception empirique tangible (Zwarterook, 2010, pp. 37-40) et interfère sur les comportements des uns et des autres.

2.1. Des explications traditionnelles

Plusieurs explications peuvent être concédées quant aux motifs et aux motivations de cette fixité de la population. D'aucuns diront, à juste titre, que cette assignation résidentielle est largement subie et imposée de l'extérieur. Dans les faits, il y a là une part de vérité certaine dans la mesure où le faible revenu d'une part importante de la population la plus touchée par ces pollutions et ces risques technologiques et industriels les prive d'un accès à des territoires résidentiels moins exposés, mais aussi aux prix du foncier ou du loyer beaucoup plus onéreux, par exemple aux marges ou en dehors de la Communauté urbaine de Dunkerque ou à l'est de cette dernière à proximité ou au-delà de Malo-les-Bains. Il faut ajouter que, pour les propriétaires en particulier, la vente d'un bien immobilier situé au pied des industries ou des sites à risques pourrait s'avérer plus ardue ou alors entraîner une forte dépréciation du prix. « De toute façon, c'est trop tard pour partir. On aurait dû vendre avant... », confessait un riverain de Civaux. « Partir ? J'y ai bien pensé, mais pour aller où ? », ajoutait son voisin (Dupuy et al., 2001, p. 142). Des propos emprunts de fatalisme et de résignation tellement similaires à ceux entendus à proximité du CNPE de Gravelines ou dans certaines rues de Mardyck. Pareillement, il existe chez nombre de ces personnes un réel attachement au lieu, qu'il soit motivé par son inscription patrimoniale pour la famille (familles rurales de Mardyck ou de Bourbourg par exemple ; familles bourgeoises de Gravelines), par le fait d'y avoir vécu toute sa vie professionnelle et familiale (familles ouvrières de Grande-Synthe, Petite-Synthe ou Saint-Pol-sur-Mer), par la proximité immédiate des réseaux de sociabilité amicale et familiale. « Grande-Synthe, c'est ma vie... Je suis venu ici pour le boulot. J'avais 19 ans et ie venais des mines [région lensoise]. J'[y] ai connu mon épouse. C'est par la boîte que j'ai eu cet appart[ement]. Mes enfants sont nés là et ils sont allés à l'école à côté. C'est vieux, tu vois... On [la famille] habite tous encore ici [à Grande-Synthe] ou à Saint-Pol... Et puis, [il] y a les amis aussi... Non, c'est peut-être un peu sale, mais c'est chez nous ! », nous glissera, avec dans les yeux une certaine émotion empreinte de fierté, un retraité habitant de la ZUP. Il y a là la rencontre des « lieux qui font liens » et des « liens qui font lieux », l'indispensable composante spatiale des identités sociales (Guérin-Pace et Filippova, 2008). Enfin, la situation géographique du logement en zones plus polluées et/ou plus suiettes aux risques est aussi une position stratégique pour nombre de salariés de l'industrie ou de ses sous-traitants, dans la mesure où ils sont à proximité immédiate de leur lieu de travail et économisent ainsi sur les coûts et les temps de transport. Ceci fut encore accentué par l'existence de services attachés aux lieux pour les ouvriers et employés de ces usines : tarifs locatifs privilégiés pour certaines entreprises qui s'engageaient à y installer leurs salariés, dispositifs de ramassages du personnel au rythme des embauches et débauches, etc. Ceci est finalement renforcé par le fait que, à l'instar des canuts à Lyon (Saunier, 1995), il s'est construit une forme de personnification identitaire d'une communauté professionnelle et d'un lieu qui va lui conférer un « esprit » et un tempérament particulier, un transfert identitaire qui va tellement lier la population et le territoire qu'il va surimposer le maintien d'une présence sur place au nom de la défense d'une culture locale, ici celle de « la ville industrieuse » (Hellequin, 2007).

2.2. Trois formes de transactions privées avec la pollution et le risque

Mais, à côté de ces motifs, nous voulons aussi pointer des stratégies individuelles qui s'apparentent à des formes de transactions sociales. Selon Maurice Blanc (1992, pp. 7-15), la transaction consiste en « une séquence d'ajustements successifs » dans un « espace situationnel ». Et nous observons dans le cas présent de minuscules interactions pour lesquelles des ajustements sont nécessaires, sans être nécessairement - ou complètement - verbalisés, afin qu'un compromis soit trouvé et permettre de sortir de la situation conflictuelle ou contradictoire par un compromis pratique qui permette d'avancer quant à la situation et de continuer le « vivre-ensemble ». De la même façon, Marie-Noëlle Schurmans (1994) a recouru à l'expression de « négociation silencieuse », un oxymore pointant qu'il existait nombre de transactions sociales où l'accord est informel ou tacite, sans négociation explicite. Dans le même registre théorique, le sociologue Gérard Bouchard et le philosophe Charles Taylor (2008) ont mis en relief l'existence, de « pratiques d'accommodement raisonnable ». c'est-à-dire d'assouplissements de normes ou de règles destinés à s'entendre quant à une situation afin de contrer une discrimination pour certains sans que cela n'entrave indûment le quotidien de la situation pour les autres. Il s'agit là, comme nous allons l'illustrer ci-après, de situations transactionnelles rencontrées dans le cas des familles dunkerquoises lorsqu'elles « négocient » leur rapport à la pollution et/ou au risque inhérent à la présence industrielle à proximité immédiate.

Le premier type de transactions s'insinue dans le rapport à la pollution qui est suggéré par les pratiques du quotidien. Nos enquêtes ont révélé l'existence de nombreux comportements adaptatifs liés à la pollution de l'air. Ainsi, plus de 45 % de la population interrogée déclare nettoyer plus fréquemment son logement, près d'un quart (22,7 %) disent ne pas faire sécher leur linge dehors, plus de 20 % affirment ne pas ouvrir les fenêtres et près de 15 % ne pas manger dans leur jardin. Ainsi, face à des signes tangibles – la présence d'odeurs, les dépôts de poussières ou la vue de panaches de fumées -, les résidents choisissent d'adapter leurs comportements. « Avec du PVC blanc sur les fenêtres, vous pouvez passer le chiffon tous les jours », nous dit une habitante de Grande-Synthe. « La pollution, ça se voit avec les rideaux et les aérations, l'aération est noire, noire... », affirme un cadre habitant Petite-Synthe. « Des fois, il y a comme une couleur de gaz. [...] On a l'impression d'une bombonne de gaz tout le temps », ajoute une Mardyckoise. Une autre personne amenée à se déplacer fréquemment dans son cadre professionnel renchérit : « Quand on arrive de l'autoroute, on voit la pollution au-dessus de Dunkerque. » Deux types principaux d'« accommodements raisonnables » sont alors fréquemment rencontrés.

Dans le premier cas, il s'agit d'adapter sa conduite quotidienne afin de minorer l'effet de la pollution ou de croire - faire semblant de croire - en des mesures proposées par certaines entreprises. Ainsi, une Saint-Poloise nous dit qu'elle a changé ses habitudes de ménage quotidien en venant s'installer dans ce quartier situé à plus grande proximité des usines comparativement à sa résidence précédente. « Avant, j'ouvrais toujours les fenêtres au moins un quart d'heure tous les matins. Maintenant, je [ne] peux pas toujours... Avec l'odeur d'œuf pourri certains matins, c[e n]'est pas possible... Et puis, [il] y a les fumées et les poussières... Le smog, qu'elle dit ma fille... Alors là, je m'enferme et je bouche les aérations... » Une autre complète : « La table blanche dans le jardin, des fois, le matin, elle est toute grise... [il] y a une poussière dessus, un peu grasse surtout s'il y a plu. Alors, un coup de wassingue [serpillière ou éponge] et puis voilà, c'est propre! » Il s'agit là d'un assouplissement de conduite que la personne négocie en son for intérieur, ou avec ses proches au sein de la sphère familiale, afin de pouvoir « continuer à vivre normalement » aux alentours des usines. Pareillement, nous avons constaté, chez plus d'un quart des enquêtés, la mise en œuvre de stratégies d'évitement de certains lieux par rapport à la pollution qui y est réputée ou constatée sous forme d'odeurs ou de panaches de fumées (Zwarterook, 2010, p. 52). Dans le même ordre d'idées, un représentant d'une fédération environnementaliste nous avouait : « Les habitants de Fort-Mardyck viennent à la Commission locale information et surveillance officielle, ils étaient tous contents parce que [nom d'une entreprise] avait maintenu une ligne d'arbres soi-disant pour arrêter la pollution, enfin pour limiter la pollution. » Son propos témoigne du fait que les riverains des sites industriels acceptent de croire à des choses

– fussent-elles fausses – dans la mesure où ces dernières rendent vivable leur situation sociospatiale. En croyant aux dires de l'entreprise – ou en feignant de le faire –, ils s'accommodent d'une situation nouvelle qui paraît répondre à une partie de leurs demandes et de leurs craintes. Et ce d'autant plus qu'ils savent la situation objective de la relation riverains/entreprise largement en leur défaveur, l'entreprise – souvent soutenue par les collectivités locales et les organisations syndicales – mettant en avant le maintien de l'emploi sur place, voire la menace de la délocalisation en cas d'efforts trop importants qui lui seraient demandés au-delà des mesures sécuritaires imposées par le cadre législatif et réglementaire (Frère et al., 2012).

Dans le second cas, il s'agit d'une « négociation silencieuse » qui consiste à détourner le risque en maiorant un risque exceptionnel et en minorant un risque quotidien. L'analyse statistique par les ACM montre que « les individus considérant être les plus exposés s'inquiétaient d'abord des risques les plus concentrés, prégnants ou ponctuels (explosion nucléaire ou non nucléaire...); tandis que les individus considérant être les moins exposés s'inquiétaient surtout de risques diffus ou chroniques (contamination de l'eau, de l'air et virale) » (Zwarterook, 2010, p. 30). Ainsi, les résidents du pied des usines insistent davantage, dans le cadre de leurs verbatim, sur les risques exceptionnels et renvoyant à un imaginaire de la catastrophe. « On a raison d'être exigeants visà-vis de la qualité de l'environnement, on a raison d'être exigeants vis-à-vis des entreprises, mais néanmoins, la pollution ici n'a jamais tué personne sauf l'amiante qui, encore, est un cas douloureux. [...] Le risque, c'est les citernes. Si les riverains veulent rester ici, faudrait enlever les citernes, enlever le risque à la source », affirme le principal élu d'une des communes concernées. Ce faisant, ils minorent les effets prolixes, mais plus nébuleux, par exemple quant à la santé respiratoire, dermatologique ou ophtalmologique. Entre deux maux, ils transigent en silence, en leur âme et conscience, pour pouvoir continuer à « vivre de façon acceptable » dans leur actuel lieu de résidence. « Le plus grave, ce serait la centrale qui explose... Là, c'est toute la France, peut-être même toute l'Europe, qui sera contaminée, alors à quoi bon ?... La poussière, oui, mais il y a des filtres sur les cheminées, alors ça va, non ?... », assure un ouvrier métallurgiste.

D'autre part, si d'aucuns ont pu considérer que « le care [se situe] entre transactions familiales et économie des services » (Coll., 2008), c'est justement parce que le « souci d'autrui » et les formes primaires de solidarité qui ont cours dans la sphère du proche s'articulent selon un mode transactionnel. En effet, si les femmes ne sont guère plus concernées que les hommes par le risque industriel et la pollution (Zwarterook, 2010, p. 43), la maternité ou l'apparition d'un enfant change assez nettement la donne et renforce la préoccupation plus ostensiblement que la paternité (Stern, 1993 ; Davidson et Freudenburg, 1996 ; cités par Gustafson, 1998). En inscrivant les parents dans la durée, la naissance des enfants modifie leur vision du monde et, sans doute, leur sensibilité environnementale. De la sorte, dans la négociation que les parents opèrent avec leur environnement et/ou avec leurs habitudes quotidiennes, le concernement change dans sa forme et sa nature, le positionnement change alors dans le rapport des forces en présence. Ce changement des lignes de force induit alors l'émergence d'un nouveau compromis pratique

qui se renégocie et institue un nouvel équilibre familial dans la gestion de la pollution et du risque technologique et industriel. Des situations similaires ont pu se faire jour lorsqu'apparaît, au sein de la sphère du proche ou de l'intime, une personne particulièrement fragile ou sensible aux effets sanitaires de l'industrie (personnes âgées, malades broncho-pulmonaires chroniques, etc.). « Lorsque j'ai su pour sa maladie, ça n'a pas changé ma relation [avec la personne malade]... Mais, mon comportement, oui... C'est clair, on prend plus de précautions, on fait plus attention à tout... Les fumées, les poussières et tout !... », concédera un haut-fonctionnaire travaillant à proximité des sites industriels.

Enfin, le dernier « lieu transactionnel » repéré au niveau de la sphère du proche se situe dans les formes de négation ou d'évacuation du risque par les résidents les plus proches. Plusieurs travaux ont pu mettre en évidence une stratégie du « mistigri spatial » (Coanus et al., 2007 ; Frère et al., 2012, Zwarterook, 2010) qui consiste à euphémiser une présence dangereuse immédiate et à considérer que « c'est pire ailleurs ». Dans le Dunkerquois, est lancinante et vigoureuse cette capacité à minimiser ou dédramatiser les nuisances et les risques comparativement à ceux que subissent les habitants d'autres communes. Comme le montrent Flanguart et al. (2007b), il existe dans le territoire dunkerquois une euphémisation en « première ligne » et une maximisation en « deuxième ligne ». « À l'ouest du territoire dunkerquois, la tendance à l'euphémisation est la plus nette dans les zones qui sont les plus exposées "objectivement". On observe ainsi que les résidents des zones périphériques par rapport aux risques industriels se déclarent tendanciellement plus exposés que les résidents des zones centrales par rapport aux risques industriels » (Zwarterook, 2010, p. 48). Cette « rhétorique de dénégation du risque » (Coanus et al., 2007) chez les riverains les plus proches des usines peut également se lire comme la résultante d'une transaction sociale. En effet, elle peut être lue comme le produit d'une série d'ajustements par lesquels ces individus rendent possible et acceptable le « vivre à côté des usines ». Accepter et reconnaître pleinement la dangerosité des sites et l'exposition à des risques importants, sans pouvoir agir véritablement sur ces derniers, c'est admettre son incapacité à agir sur son environnement immédiat et, en guelgue sorte, se condamner à une vie impossible et sans échappatoire. Pour passer outre, il convient alors de transiger en recourant à l'euphémisation et/ou au report de la dangerosité sur un ailleurs considéré comme pire.

Cette dernière réalité transactionnelle est encore plus prégnante pour ce qui concerne les personnes travaillant pour l'industrie génératrice de risques et de pollution. Comme le rappelle François Lautier dans son ouvrage sur les espaces de travail (*Ergotopiques*, 1999), l'espace professionnel est un lieu investi par les occupants, fonctionnant comme une représentation ou un lieu signifiant chargé de signes à décrypter, comme un système où les objets et les sujets interagissent, et comme une institution où les individus et groupes sociaux ont un rôle préétabli et sont capables de développer des *affordances* (Gibson, 1979). Mais l'efficacité de leurs possibilités d'action sur un objet impose largement une forme de stabilité des représentations sociales et spatiales du lieu dans lequel ils évoluent. Porter une attention renouvelée sur le risque, sa proximité et sa nocuité accrues, c'est donc rompre un équilibre situationnel dans lequel ces personnels ont réussi à se poser. Pour éviter d'avoir à rebattre les cartes et à réintroduire l'incertitude de la transaction, ces salariés

du monde de l'industrie vont donc développer une stratégie de conservation qui passe, entre autres choses, par une double logique de dénégation et de « mistigri spatial ».

3. La concertation au sein du CLIC : une transaction sur la scène publique

Si nous voulons décrypter « le jeu de la concertation autour des sites Seveso [à travers] une analyse des dispositifs de gouvernance locale dans l'agglomération dunkerquoise », il nous semble également qu'une opportunité heuristique existe de l'appréhender au prisme du concept de la transaction sociale. En effet, en pointant l'au-delà et l'en deçà des négociations formelles qui l'organisent, cela nous autorise, peut-être plus qu'avec d'autres outils théoriques, à pénétrer la forme de la concertation à l'œuvre dans cette gouvernance locale des risques, à appréhender encore les formes d'action, de participation et d'intervention des différents acteurs impliqués au sein des structures d'information et de concertation, à concevoir enfin « dans quelle mesure ces structures de concertation permettent [...] la production d'une "communauté" de gestion des risques » (Le Blanc et al., 2009).

3.1. Petit rappel quant au fonctionnement théorique d'un CLIC et à la situation locale

La loi du 30 juillet 2003, via l'écriture des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), exige de chaque territoire français qu'il gère l'urbanisation autour des sites SEVESO « seuil haut » le concernant. Les aspects techniques sont confiés aux agents de l'État via la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qui calcule les aléas des risques technologiques et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) qui doit identifier des enjeux présents sur le territoire, en particulier dans les zones touchées par le périmètre d'aléas. Ces deux directions œuvrent sur le terrain avec les industriels et les élus et l'ensemble des résultats obtenus sont présentés au CLIC, comité dans lequel siègent cinq collèges (administration, industriels, élus, salariés et riverains) qui se retrouvent, localement et en principe régulièrement, pour se concerter quant à la mise en œuvre des PPRT.

Sur le territoire de la Zone Industrialo-Portuaire (ZIP) de Dunkerque, les 13 sites SEVESO seuil haut doivent donner lieu à 5 PPRT, dont 1 regroupant 8 sites, examinés dans un seul CLIC.

Il a été d'abord réalisé une représentation maximaliste des risques engendrés par les exploitations industrielles qui a servi à élaborer un document cartographique, dit périmètre d'étude de dangers du PPRT. Ce dernier devait permettre d'identifier les aléas et les enjeux pour ensuite circonscrire un nouveau zonage réduit en distinguant des zones d'expropriation, de délaissement ou de renforcement du bâti, ce dernier devant être financé conjointement par les collectivités territoriales concernées, les industriels générateurs du risque et l'État, et qui accentuent la pression et les enjeux quant à la circonscription des différentes zones.

Dans le cas étudié, les premières cartes impactaient la commune de Grande-Synthe sur une bande de 100 mètres de large, les communes de Fort-Mardyck et de Saint-Pol-sur-Mer sur près d'un tiers de leur territoire, enfin la commune de Mardyck était en totalité incluse dans les zones de danger. Des situations évidemment ressenties avec violence et cruauté par les édiles – qui perdaient là une prérogative essentielle – et les résidents dans la mesure où les zones concernées étaient « gelées », sans possibilité d'un quelconque aménagement, qu'il s'agisse d'un lotissement ou d'une véranda, d'un bâtiment administratif ou d'un garage particulier.

Afin de suivre l'élaboration et l'évolution de ces planifications, la loi instaurait les CLIC. Suite à la catastrophe de l'usine AZF à Toulouse en 2001, étaient en effet apparues la nécessité de mieux informer la population et celle de concevoir des moyens de protection des riverains qui soient plus performants (Suraud, 2007).

À Dunkerque, ce cycle de concertation a commencé en février 2009 et, depuis cette date, le groupe de recherche Irénée Zwarterook investigue les réunions pour suivre les enjeux liés à l'évolution des PPRT.

3.2. Une double institutionnalisation « par le haut » et « en creux »...

L'observation de ces rencontres et de ces débats, les entretiens avec les membres du CLIC et l'analyse méthodique des comptes rendus de réunions ont permis de mettre en exergue deux actions, en apparence antithétiques, d'institutionnalisation de la concertation. La première « par le haut » s'établit via un fardeau réglementaire et un formalisme des échanges dans l'espace participatif. La seconde, « en creux », témoigne d'une chaîne restreinte d'acteurs qui s'est constituée depuis plus de vingt ans et conduit à des formes officieuses, sinon informelles, de négociation qui s'échafaudent en dehors du CLIC et permettent une plus libre confrontation des intérêts particuliers de différents acteurs concernés par le PPRT. Des formes transactionnelles de gestion ou de gouvernance des risques scandent les deux cas.

Dans le cadre de la loi dite « Bachelot » du 30 juillet 2003, la création des CLIC – aujourd'hui Comité de Suivi de Site – est inscrite dans le droit comme instance de concertation. De la sorte, et à l'instar du droit à payer ses impôts, le droit de participer se transmute en un devoir ou une injonction à participer. Si, en conformité avec la législation, les représentants des cinq collèges doivent se réunir pour s'échanger des informations et se concerter sur l'élaboration des PPRT, cette obligation institutionnelle correspond d'abord à une disposition d'information des publics ainsi qu'à un dispositif d'encadrement et de régulation des débats concernant, notamment, la mise en œuvre des PPRT.

D'une part, le texte législatif laisse infiniment peu d'initiative aux acteurs locaux dans l'appropriation et le fonctionnement du CLIC, tant sur la composition que sur les missions du comité. Des rappels réguliers à la lettre de la règle sont d'ailleurs régulièrement faits dès lors que les débats dérivent hors du cadre des risques industriels liés aux sites SEVESO.

D'autre part, la pratique organise elle-même une institutionnalisation plus indéterminée ou diffuse par la liberté d'une adaptation au contexte local qu'elle autorise. Au-delà du formalisme réglementaire et des codes relationnels de bonne intelligence et de cordialité prônés par le président du CLIC ou par les représentants de l'administration d'État, est éclairant le jeu de filtrage des participants, de gestion des prises de parole et d'organisation du « dispositif spatial » (Foucault, 1975) qu'est la salle. En suggérant ici une différence d'importance des acteurs par leur positionnement spatial ou la façon de leur concéder la parole, en feignant d'oublier les écarts de compétence dans la prise de parole publique, en imposant largement un primat d'une parole experte fondée sur une compétence technique et/ou scientifique, il y a construction d'un espace inégalitaire de discussion et d'échanges. Profitant d'un rapport de forces favorable au sein du processus de concertation, rapport souvent validé par ceux-là mêmes qui sont en position défavorable, certains acteurs en tirent avantage et imposent plus aisément leurs propres positions, en laissant peu de place réelle à celles d'autrui hormis une capacité protestataire « de bon aloi ». De facto, considérés – et se considérant parfois – comme profanes ou peu capables de discrimination quant à la question des risques industriels, les représentants des salariés et les associatifs représentant les riverains vivotent dans l'ombre du débat, avec des interventions circonscrites et mesurées, et les représentants de l'État, des collectivités locales et des industriels prescrivent amplement une doxa légitimée par leur position institutionnelle ou leur(s) compétence(s) scientifique et/ou technique.

Ceci conforte l'idée que la concertation n'est pas une situation ordinaire ou familière, mais au contraire extra-ordinaire car problématique dans sa définition même. Les structures de concertation composent des arènes publiques dans lesquelles s'apprécient plusieurs façons de définir la situation. Une forme de transaction sociale y est néanmoins relevée dans les interstices du processus de concertation où le nécessaire « ieu dans les structures » autorise des « jeux d'acteurs », des stratégies d'alliance ou de positionnement de certains en fonction de la situation engagée en débat, de la prédictibilité des positions et stratégies d'autrui, enfin de la recomposition in situ du rapport de forces. Ainsi, selon les moments de la réunion et les questions abordées, le processus de concertation révèle, sur un mode du « deux contre un » (Caplow, 1971), des coalitions ou alliances fluctuantes d'acteurs dont la force est supérieure à celle du plus fort. Par exemple, les représentants salariés peuvent, ici, se retrouver avec les représentants associatifs pour défendre l'optimisation de la sûreté des installations et la baisse de la pollution atmosphérique, et, là, s'agréger avec la voix des représentants industriels pour la défense de l'emploi. À l'identique, les élus locaux s'associent généralement avec les industriels au nom du développement économique du territoire dont ils ont la charge temporaire, mais, ponctuellement, ils peuvent apporter leur parole en renfort de celle des représentants des riverains pour demander des garanties sécuritaires supplémentaires. Ces recompositions à l'œuvre dans l'ici et le maintenant de la situation de concertation témoignent que cette dernière n'est pas toujours binaire ou manichéenne et qu'il convient d'être « attentif aux accords implicites et tacites et aux "compromis pratiques" (Ledrut, 1976) fragiles et provisoires » (Blanc, 2009b, p. 137) que sont les transactions sociales.

3.3. « Au-deçà » et « au-delà » du CLIC : des transactions dans la concertation

Une des spécificités majeures du territoire dunkerquois réside dans l'ancienneté des dispositifs d'information – et de concertation ? – que sont la CLI et le SPPPI. Aussi, lors de la création en 2006 du CLIC en charge de valider le PPRT de la Zone Industrialo-Portuaire de Dunkerque, cette « tradition » a-t-elle pu être relancée. Ceci s'est fait de façon d'autant plus aisée que s'y retrouvait un nombre certain d'acteurs identiques, mobilisés à nouveau du fait de leur compétence technique ou discriminatoire quant aux enjeux de la prévention du risque industriel ainsi qu'aux enjeux et difficultés de la concertation en elle-même.

De cette interconnaissance, validée par le temps et la répétition des rencontres dans les différentes instances, s'ensuit « une lecture facilitée du jeu de rôle de chacun, qui permet de gagner en rapidité et en efficacité dans la distribution de la parole comme des argumentaires, dans la construction du résumé argumentatif qui servira de base à l'élaboration de la réponse du CLIC quant aux projets de PPRT » (Frère, 2012). Au motif de cette routine, il y a une forme de prédictibilité partielle du jeu réciproque des acteurs en présence : alliances et pressions possibles, registres d'action et/ou de justification mobilisés (Boltanski et Thévenot, 1991). Cette capacité des acteurs à prédire en partie le jeu d'autrui induit un effort supplémentaire pour trouver les « bons arguments », ceux susceptibles de renverser les rapports de force en présence et de bouleverser l'ordre *a priori* des décisions pour aboutir à un compromis, certes insatisfaisant au regard de l'absolu des idéaux de chacun, mais où chacun aura le sentiment d'avoir obtenu quelque chose eu égard à la donne initiale.

Cette construction d'un compromis ou d'un accommodement raisonnable trouve son expression sublimée par l'existence d'une adaptation à la loi consistant dans le développement de rencontres informelles entre acteurs où il s'agit de négocier entre parties prenantes en contournant le formalisme de la structure CLIC. En tirant profit de liens anciens et d'une situation d'entre-soi qui fait gagner en efficacité performative dans l'énonciation des points de vue, il s'agit de dépasser les oppositions classiques (État/collectivités locales, experts/profanes, industriels/environnementalistes et institutions/riverains) et de « bricoler » des solutions alternatives qui peuvent ensuite être proposées – imposées ? – à l'ensemble des autres partenaires du CLIC. En quelque sorte, pour renverser l'ordre des forces en présence et construire un projet qui emporte la décision en faisant davantage primer leurs propres convictions, certains acteurs négocient, marchandent et transigent à côté du dispositif de concertation.

Au final, l'élaboration d'un PPRT – ici celui de la Zone Industrialo-Portuaire de Dunkerque – n'autorise pas la recherche d'un consensus aussi aléatoire que vaporeux quant aux actions à engager et aux valeurs qui les sous-tendent. Ce résultat rasséréné et totalement maîtrisé n'est plus l'objectif réel de la majorité des acteurs en présence. Ne pouvant objectivement espérer imposer en totalité leurs positions initiales, ces derniers négocient aussi, et sans le dire ouvertement, sur ce qui [pour eux] n'est pas négociable (Blanc, 2009b). Une transaction sociale qui s'opère au nom du vivre ensemble et d'une possible projection du territoire dans lequel ils s'inscrivent, et qui, au fil des rencontres entre acteurs engagés dans *l'ici et le maintenant* du processus de concertation,

accède à l'élaboration d'un compromis pratique. Confrontés à une situation initiale de « mésentente » (Rancière, 1995), les acteurs s'engagent dans un processus d'ajustements et d'échanges réciproques qui s'inscrit dans le modèle simmelien du sacrifice. Si « notre destin naturel [...] produit chaque jour une continuité du gain et de la perte, de flux et de reflux des contenus de la vie » (Simmel, 1900, p. 60), ce sacrifice n'est pas pour autant une perte sèche. Le sacrifiant donne en anticipant sur ce qu'il va recevoir. En acceptant de perdre quant à certaines positions initiales, l'acteur enrôlé dans le CLIC se met en situation d'épreuve. Mais cette épreuve est compensée par le double souci de maintenir la relation à autrui et de rendre possible la projection d'un vivre-ensemble (Gibout, 2006). En renonçant à une part de leur liberté individuelle, les partenaires engagés dans le processus transactionnel de négociations quant aux risques technologiques et industriels s'assurent ainsi la possibilité d'un projet partagé (Rémy, 2005).

4. Conclusion et développement envisageables

Partant du cas dunkerquois, nos enquêtes ont ainsi évoqué des négociations moins désarmées, moins modérées et moins portées sur l'idéal de consensus, des accommodements étayés par des rapports de force et des conflits d'intérêts et de valeurs. Ceci a alors permis d'éprouver les principes de la transaction sociale, définie comme « un processus qui comprend de l'échange et de la négociation, du rapport de force et de l'imposition. Et justement, elle renvoie ici à la fois à des conflits d'intérêts, mais aussi à des conflits de valeurs. plus ardus à démêler encore, quand entrent en jeu les multiples conceptions intériorisées par les acteurs. Elle suggère des négociations complexes, plus ou moins formelles, où les enjeux s'enchevêtrent et, en fonction d'un état de forces et de rationalités en présence ainsi que d'un environnement sociétal, débouche sur un compromis pratique. Elle aboutit à un compromis qui n'est pas forcément une compromission. Elle est ainsi à la fois un processus et un produit. Le processus transactionnel est construit par le jeu des acteurs en présence pour faire avancer une question, aucun ne perdant la face en rapport à ses idées propres. Le résultat est un produit transactionnel qui, en vertu de caractère instable, provisoire et renégociable de la transaction, pourra tôt ou tard être remis en cause (Ledrut, 1976) » (Gibout, Blanc et Foucart, 2009, pp. 7-8).

En perspective de cette relecture de la gouvernance des risques industriels et de la pollution au prisme du paradigme de la transaction sociale, il nous semble que deux remarques peuvent être faites. La première concerne l'objet même qu'est la concertation quant à ces questions. La seconde intéresse simultanément les finalités possibles de la concertation et de la transaction sociale.

Tout d'abord, ce travail pointe le fait que la concertation n'est pas une innovation de rupture, mais plutôt une innovation de croissance. Contrairement à ce qui se donne à lire ou à entendre dans les discours élégiaques des admirateurs de la concertation, cette dernière s'inscrit d'abord en continuité par rapport aux formes précédentes d'information et de négociation. Si elle les mâtine

et opère çà et là des transformations et des adaptations, il y a aussi beaucoup de résistance et de perdurance. Si les processus de concertation aujourd'hui à l'œuvre sont innovants, ils ne sont pas nécessairement des novations ou des créations, mais travaillent plus souvent par tâtonnements et par bricolage, par transformation et hybridation en rapport avec des expériences plus anciennes.

Enfin, si « la vie sociale [apparaît] comme étant une confrontation d'une pluralité d'acteurs en relation partiellement conflictuelle et en négociation pour déterminer des zones d'accord en fonction de leur capacité de pression respective » (Rémy et al., 1978, p. 89), le processus transactionnel à l'œuvre dans les questions de concertation quant aux risques technologiques et industriels autorise à envisager une résilience accrue des territoires et des populations qu'ils abritent (Le Blanc et al., 2013). En portant l'attention sur l'impératif de recouvrer une situation d'équilibre - en particulier pour une ville suite à une situation de catastrophe ou de dégradation d'un milieu (Djament-Tran et Reghezza-Zitt, 2012) –, le concept de résilience pourrait suggérer une vision aseptisée de l'urbain. En le croisant avec le paradigme de la transaction sociale, nous pouvons montrer que dans le continuum spatial qui va du maintien à l'identique à la transformation totale et dans le continuum temporel qui va d'un équilibre ex ante à un équilibre ex post, les processus – enjeux et en jeu – sont d'abord politiques en ce qu'ils concernent un projet spatial et sociétal. Mais, dans la mesure où la ville est « la projection au sol des rapports sociaux » (Lefebvre, 1968), ces processus ne sauraient faire abstraction de leur conflictualité et du fait que les équilibres sont précaires (Blanc, 2012) et touiours remis sur le métier du fait des conflits d'actions et de valeurs qui, en continu, le traversent.

> Christophe GIBOUT Irénée ZWARTEROOK ULCO - MrSH Dunkerque 21 Quai de la Citadelle 59383 Dunkerque Cedex 1

Bibliographie indicative

Blanc, M. (dir.), 1992, Pour une sociologie de la transaction sociale, Paris, L'Harmattan.

Blanc, M., 2009a, « La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique », *Pensée Plurielle*, 2009/1, n° 20, pp. 25-36.

Blanc, M., 2009b, « L'avenir de la sociologie de la transaction sociale. Réponse à Bernard Fusulier et Nicolas Marquis », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n° 40-2, pp. 125-139.

Blanc, M., 2012, « Espace, inégalité et transaction sociale », SociologieS [En ligne], mis en ligne le 27 janvier 2012. URL: http://sociologies.revues.org/3832.

Boltanski, L. et Thévenot, L., 1991. De la justification, les économies de la grandeur. Paris, Gallimard.

Bouchard G. et Taylor C. (dir.), 2008, Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation, Québec, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Rapport pour le Gouvernement du Québec, www.accommodements.gc.ca.

Caplow, T., 1971 (1re éd. États-Unis 1968), Deux contre un, Paris, A. Colin.

Chateauraynaud, F. et Torny, D., 1999, Les Sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, Paris, EHESS.

Coanus, T., Duchêne, F. et Martinais, E., 2007, « L'industrie chimique et ses riverains : une relation ambivalente. Le cas de la grande région lyonnaise », Les Annales des Mines, Responsabilité et Environnement, n° 48, pp. 68-76.

Coll., 2008, « Le care : entre transactions familiales et économie des services », dossier, Revue française de socio-économie, n° 2008/2, pp. 3-160.

Djament-Tran, G. et Reghazza-Zitt, M. (dir.), 2012, Résiliences urbaines. Les villes face aux catastrophes. Paris, Le Manuscrit.

Dupuy, F., Guédez, A. et Valière, M. (dir.), 2001, *Mues traversières. Ethnographie en Mont-morillonnais*, Gencay, ARPE.

Ferrieux, C., Le Naour, G. et Martinais, E., 2010, Les CLIC en Rhône-Alpes. Bilan et perspectives, Rapport d'étude, ENTPE-RIVES et Triangle, 54 p.

Flanquart, H., Hellequin, A.-P. et Vallet, P., 2007a, « Faire ou ne pas faire confiance aux gestionnaires du risque ? Le cas d'un village entouré de sites SEVESO », *Territoires en mouvement*, n° 1, pp. 70-82.

Flanquart, H., Hellequin, A.-P. et Vallet, P., 2007b, « Vivre au pied des usines : choix et nécessités », dans Coll., *Santé*, *exclusion*, *risque et lieu*. *Actes du colloque franco-britan-nique*. Le Havre, Université du Havre. En ligne : http://www.cirtai.org/IMG/pdf/actes_SERL_Le_Havre07.pdf.

Foucault, M., 1975, Surveiller et punir. Naissance de la prison. Paris, Gallimard.

Frère, S. (dir.) et al., 2012. De la formation à l'incertitude à la gouvernance par l'incertitude : les acteurs locaux face au PPRT de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque. Rapport de recherche pour le MEDDTL (programme de recherche Concertation, Décision, Environnement). Dunkerque/Lille, TVES-ULCO/MESHS.

Gibout, C., 2006, Sociologie et espace public, Rapport pour l'habilitation à diriger des recherches, Strasbourg, Université Marc Bloch, 320 p. (document non publié).

Gibout, C., Blanc, M. et Foucart, J., 2009, « Transactions sociales et sciences de l'Homme et de la Société », *Pensée Plurielle*, 2009/1, n° 20, pp. 7-11.

Gibout, C., Hellequin, A-P. et Lahmini, N., 2012, « Justifications de la démolition des grands ensembles et logique de développement durable à Grande-Synthe (Dunkerque) », in J. Stoessel-Ritz, M. Blanc et N. Mathieu (dir.), *Développement durable, communautés et sociétés. Dynamiques socio-anthropologiques*, Bruxelles, Peter Lang.

Gibson, J. J., 1979, *The Ecological Approach to Visual Perception*, Boston, Houghton Mifflin. Guérin-Pace, F. et Filippova, E. (dir.), 2008, *Ces lieux qui nous habitent. Identité des territoires, territoires des identités*. La Tour d'Aigues / Paris, Éditions de l'Aube / Ined.

Gustafson, P. E., 1998, « Gender differences in risk perception: theorical and methodological perspectives », *Risk Analysis*, 18 (6), pp. 805-811.

Halbwachs, M., 1994 (1^{re} éd. 1925), Les cadres sociaux de la mémoire, Paris, Albin Michel.

Hellequin, A.-P., 2007, « Une identité urbaine volée ou Dunkerque et la mer industrieuse », in F. Thuriot et J.-C. Menery (dir.), *Les stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, Paris, L'Harmattan.

Lautier, F., 1999, Ergotopiques. Sur les espaces des lieux de travail, Toulouse, Octarès.

Le Blanc, A., Frère, S., Hellequin, A.-P., Flanquart, H., Gonthier, F. et Calvo-Mendieta, I., 2009, « Le jeu de la concertation autour des sites Seveso : une analyse des dispositifs de gouvernance locale dans l'agglomération dunkerquoise », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors série 6, novembre 2009, mis en ligne le 4 décembre 2009.

Le Blanc, A., Gibout, C., Grembo, N. et Zwarterook, I., 2013, Les PPRT: Des artifices d'une concertation obligée aux nouvelles pratiques de résilience. Rapport pour la fondation pour une culture de la sécurité industrielle (FonCSI). Toulouse, Foncsi.

Ledrut, R., 1976, L'espace en question, Paris, Anthropos.

Lefebvre, H., 1968, Le droit à la ville. Paris, Anthropos.

Nouveau, P., 2006, Dunkerque, l'aventure urbaine. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

Rancière, J., 1995, La mésentente. Politique et philosophie, Paris, Galilée.

Remy, J., 2005. « Négociations et transaction sociale », *Négociations*, 2005/1, n°3, pp. 81-95. Rémy, J., Voyé, L. et Servais, É., 1978, *Produire ou reproduire? Une sociologie de la vie quotidienne*, Bruxelles, Vie Ouvrière.

Saberan, H., 2002, « Un village à la fortune trop explosive », Libération, 26 février 2002.

Saunier, P.-Y., 1995, L'esprit lyonnais. XIXe-XXe siècles. Paris, CNRS Éditions.

Schurmans, M.-N., 1994, « Négociations silencieuses à Evolène », in M. Blanc, M. Mormont, J. Rémy et T. Storrie (dir.), *Vie quotidienne et démocratie* (pp. 129-154), Paris, L'Harmattan. Simmel, G., 1900 (rééd.), *Philosophie des Geldes*. GSG 6. Frankfurt-am-Main, Suhrkamp.

Suraud, M.-G., 2007, La catastrophe AZF: de la concertation à la contestation, Paris, La Documentation française.

Zwarterook, I., 2010. « Les risques et pollutions industrielles sur le territoire dunkerquois : des perceptions à la "concertation" ». Cahiers de la sécurité industrielle, n° 2010-7, Toulouse, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle. En ligne : http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/